

L'ÉTAT, L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT

26 et 30 novembre 1843.

On sait que l'année 1843 fut agitée par les débats sur la liberté d'enseignement et par les attaques du clergé catholique contre l'Université. Des questions, des plus graves, jusqu'alors ajournées ou méconnues, se posèrent publiquement à l'état de conflit passionné entre l'Église et l'État. Comme elles n'ont point été résolues dans le sens de la vraie liberté, et qu'elles restent aussi menaçantes dans leurs conséquences sociales, nous appelons l'attention sur ces pages qui en donnaient, selon nous, la seule solution équitable; les réactions diverses qui suivirent n'ont fait au reste que la mûrir et la préparer dans l'opinion.

Nous avons toujours pensé qu'il n'y avait point de solution à la question d'enseignement tant que la question religieuse ne serait pas résolue. L'une est tout entière dans l'autre, comme l'âme est dans le corps. Ce qui se passe depuis quelque temps ne peut que nous en convaincre davantage. Nous voulons en dire un mot; mais la plume tremble dans la main quand on va toucher à un sujet si grave et si saint. On craint de blesser même ce qu'on veut guérir. D'un côté la religion, ce premier mystère du cœur de l'homme, dont il ne faut pas même soulever le voile, de peur de la violer en la regardant; de l'autre la raison, cette

révélation permanente de Dieu, dont il ne faut sacrifier les droits à aucun respect. D'un côté l'Église, cette patrie des âmes, cette société des fidèles, à qui il faut laisser la libre administration de ses dogmes et de ses pratiques; d'un autre côté l'État, cette société suprême, cette église du temps, cette communion de tous les citoyens, qui doit tout subordonner à sa foi sociale, excepté Dieu lui-même. On n'ose marcher à travers tant de périls, et, si l'on n'était poussé par la conscience, on s'arrêterait au premier pas, et on dirait à Dieu et au temps : « Faites votre œuvre vous-mêmes, nous n'y pouvons rien. Que cet abus subsiste » des siècles encore! Le monde a bien vécu ainsi jusqu'à » ce jour, il vivra bien encore après. » Mais quand on réfléchit que cet abus est à la fois l'oppression de la conscience, le mensonge de l'enseignement, l'avilissement de l'État, l'abdication de la raison, la cause du scepticisme qui saisit l'homme au passage de l'enfance à la jeunesse, la confusion de la foi, la perte des âmes et l'extinction de la morale parmi de nombreuses générations; et quand on est convaincu en même temps que le sentiment religieux est tout l'homme, que Dieu est le fond de toute chose, et que les sociétés humaines n'ont d'autre but sérieux que d'arriver à Dieu par la lumière et par la vertu, de le manifester et de le servir; alors on n'hésite plus, et, au risque de froisser quelques préjugés et de susciter quelques préventions, on dit avec prudence ce qu'on croit la vérité à son pays : « En matière d'enseignement et de religion, » nous sommes dans le faux. Et pourquoi sommes-nous » dans le faux? C'est que nous ne sommes pas dans la » liberté! » Non, croyants ou sceptiques, catholiques ou dissidents, chrétiens ou rationalistes, État ou Église, ni les uns ni les autres nous ne sommes dans la liberté. Nous nous gênons, nous nous contraignons, nous nous opprimons réciproquement, et, en nous opprimant, nous opprimons quelque chose de plus saint que nous-mêmes : la vérité! Oui, la vérité divine que nous étouffons dans notre

faux embrassement, et dont nous sacrifions chacun une partie à notre apparente concorde, il faut ou la sacrifier tout à fait, ou nous séparer. Il n'y a plus de milieu : Dieu souffre en nous.

Ce sont les religions qui, au commencement, ont fait les sociétés. Les lois étaient des dogmes. L'État était le serviteur de l'Église ou du sacerdoce. L'un ordonnait ce que l'autre enseignait. Une croyance unanime, ou réputée telle, était l'âme de l'État. Son droit et son devoir étaient alors de transmettre cette croyance à tous les enfants de la nation ; rien de plus simple. Cette magnifique logique de l'État enseignant tout, et enseignant seul, réapparaîtra un jour dans le monde, quand une foi presque unanime [aura rallié l'esprit humain. Que Dieu fasse avancer ce jour ! La société aura sa vraie forme alors : la société sera religion.

Le raisonnement philosophique d'abord, les schismes et la Réforme ensuite, la révolution française enfin, et la dégénération et l'individualité des croyances ont changé cela. On a passé à un système mixte qu'on a appelé tolérance. L'État avait encore son culte et son enseignement comme État ; seulement il ne forçait plus les citoyens, sous peine de mort ou d'exil, de croire et de dire comme lui. L'Assemblée constituante a émancipé plus complètement les croyances et l'enseignement ; puis la Convention a dit : *Le culte aux citoyens, l'enseignement à la famille ! mais l'examen de la capacité aux fonctions civiles, à l'État !* Si elle n'eût pas poussé la fureur de la liberté jusqu'à la persécution et jusqu'à la mort, la liberté de croyance et la vérité d'enseignement étaient fondées ce jour-là. Napoléon, ce grand destructeur de toutes les œuvres de la philosophie, s'est hâté de renverser cette liberté, fondement et âme de toutes les autres. Il a fondu de nouveau l'Église dans l'État, l'État dans l'Église ; il a fait subir un sacre au pouvoir civil ; il a fait un concordat ; il a déclaré une religion nationale et par là même un enseignement aussi :

instrumentum regni ! Il a vendu à faux poids son peuple à l'Église, et l'Église ensuite à son peuple. Cette grande simonie a édifié les simples et scandalisé les vrais fidèles. Toute la contre-révolution de l'esprit humain était dans cet acte. La vraie philosophie et la vraie religion ne doivent jamais le lui pardonner. Cet acte a reculé d'un siècle, peut-être, le règne de la liberté des âmes qui s'approchait. — La Restauration se coalisa fortement avec une religion de l'État. L'Église et le trône, vivant du même principe, entrelacèrent sous terre leurs racines. Elles se sentaient vivre et mourir ensemble. La révolution de Juillet, après avoir montré brutalement une haine violente contre l'Église, finit par proclamer un grand *non-sens* : une religion de la majorité dans un état des cultes soi-disant libre. La religion trembla, gémit, se voila quelques jours comme une persécutée ; bientôt elle se rassura, éleva la voix, remplit ses temples, compta ses forces, triompha d'une réaction heureuse du sentiment religieux dans les âmes, qui précipitait la foule au pied des autels ; puis elle recommença à se plaindre avec amertume, et menace enfin, aujourd'hui, de fulminer.

De quoi se plaint-elle ? Le voici. Elle dit qu'elle n'est pas libre d'enseigner, qu'on lui dérobe sa jeunesse, et qu'un corps rival, espèce d'église laïque de l'enseignement, l'Université, qui représente l'État, empiète sur ses droits, corrompt ses doctrines, et lui impose des conditions de surveillance et d'examen qui ne la laissent pas tout dominer sans contrôle et tout enseigner sans partage. Ces plaintes sont-elles fondées ? Oui, il est certain que l'Université gêne l'Église : premièrement, en existant ; secondement, en exerçant sur les élèves de l'Église un droit d'examen avant de les admettre aux fonctions civiles, pour lesquelles l'État l'a chargée de constater l'aptitude des citoyens.

De son côté, l'Université dit, avec raison, à l'Église :
 » Je ne me mêle pas de vos dogmes, laissez-moi mes principes. Par la double puissance de la religion et des bud-

» gets ecclésiastiques, vous entraînez tout à vous. Prenez
 » le ciel et laissez-moi le siècle, il m'appartient. »

En attendant, l'État souffre et s'humilie, et la jeunesse, recevant un double enseignement contradictoire, et tirailée en sens contraire par la philosophie et la foi, finit par tomber entre deux dans le scepticisme, la mort de l'âme. Cela fait frémir sur le sort de l'esprit humain. A quoi cela tient-il cependant, et y a-t-il un remède dans l'état de choses actuel ? Non. Et pourquoi ? Parce que l'état actuel n'est vrai ni pour l'État ni pour l'Église ; que tous les deux ont tour à tour tort et droit de se haïr et de se plaindre, et que dans un état faux on a beau dire : Paix ! il n'y a pas de paix. Cet état est une sorte de transaction impossible entre l'Église et l'enseignement laïque, transaction dont le gouvernement est l'arbitre. Cette transaction en elle-même est loin d'être inique et oppressive contre l'Église ; mais l'Église est un corps qui, par sa nature, ne peut pas transiger. Sa souveraineté est dans sa conscience. Elle ne peut ni ne doit rien concéder. Sa foi n'est pas à elle, mais à Dieu. Elle croit, elle ne discute pas. Dans le système actuel de la transaction, voyons sa situation, à elle qui demande la liberté !

Sa situation, la voici : Elle est la seule grande association autorisée, protégée et salariée dans le pays ; une nation dans une nation, un État dans l'État ; une société à part de la société civile, et presque aussi nombreuse que le peuple tout entier. Elle a une administration avouée et mixte, moitié ecclésiastique, moitié civile, avec ses démarcations provinciales qui sont les évêchés, ses subdivisions territoriales qui sont les paroisses. Elle a six grands dignitaires, les cardinaux payés et accrédités par l'État aux conclaves. Elle a deux souverains : un temporel, le roi ; un spirituel, le pape ; et en s'appuyant tour à tour, contre le pape, sur le souverain, comme Bossuet sur Louis XIV, ou contre le roi sur le souverain spirituel, comme l'archevêque de Cologne, elle peut intimider l'un par l'autre, et

prendre de grandes libertés entre les deux, comme les libertés de l'Église gallicane. Elle a un personnel de quatre-vingt mille ministres des cultes, depuis ces curés, providences pieuses allant résider sur tous les points habités du sol, pour être les pères de tous ceux qui naissent, les frères de tous ceux qui vivent, les anges de tous ceux qui meurent, jusqu'à ces envoyés de la foi qui vont la semer par la parole partout où elle languit, et jusqu'à ces ordres religieux qui forment une chaîne non interrompue d'influences et d'enseignements depuis l'oreille des rois jusqu'au grabat des indigents, comme les jésuites et les frères ignorants. Ils ont tous les temples, toutes les cathédrales, tous les chapitres, tous les édifices, tous les évêchés, tous les séminaires, donnés, dotés, réparés, entretenus aux frais de l'État. Ils ont l'autorisation de rassembler et d'instruire tous les jeunes gens qu'ils peuvent contenir dans leurs grands séminaires. Ils ont des petits séminaires où ils prédisposent les enfants pauvres avant l'âge même des vocations raisonnées. Ils ont l'exemption de la conscription, cet impôt de la vie, pour tous ceux qui déclarent leur appartenir. Ils ont les succursales, les prêtres auxiliaires pour les établissements pieux et pour les paroisses. Ils ont les corporations innombrables d'hommes et de femmes, qui vivent de leur esprit et reçoivent leurs inspirations comme une seule âme. Ils ont les fabriques, leurs revenus et leur libre administration. Ils ont le salaire de *trente millions*, pris sur l'impôt et payé par l'État au culte catholique. Ils ont le casuel et les messes qui, pour l'université de l'empire, ne peut pas s'évaluer moins de dix millions. Ils ont vingt mille bourses de séminaristes, payées par l'État pour le recrutement du clergé. Ils ont l'exemption de l'impôt universitaire aux petits et grands séminaires. Ils ont plus de cent millions de biens de mainmorte, appartenant moralement à l'Église par les corporations qui les possèdent. Ils ont, de plus, l'inépuisable et volontaire impôt des aumônes, qui ne reste pas dans leurs mains, mais qui

y passe et qui leur achète les pauvres avec le denier caché de Dieu. Ils ont tout ce que nous ne savons pas, et cet empire mystérieux des consciences que la loi leur laisse avec respect. Ils ont le droit d'assembler les hommes par masses à toutes les heures, et de leur parler sans contrôle. Ils ont la domination morale de la famille par les femmes et par les mères. Voilà la situation vraie du clergé catholique en France aujourd'hui ! Elle est telle, que si l'on nous disait de choisir entre ces deux conditions, ces deux organisations et ces deux puissances, la puissance de l'État en France ou celle du clergé, nous n'hésiterions pas, nous prendrions celle du clergé. Il est plus puissant que l'État lui-même ; et, de plus, il est éternel et il est sacré !

Pour contrebalancer cette omnipotence de propagation et d'influences légales, cette possession presque exclusive du pays moral concédé à l'Église, qu'est-ce qu'a l'État ? Il a un ministère de l'enseignement public, dirigeant un corps enseignant laïque appelé l'Université, et doté seulement d'environ onze millions, quarante-six collèges royaux, deux mille deux cent cinquante bourses, trois cent douze collèges communaux avec quatre cent quatre-vingt-une bourses. Il a, de plus, le droit d'inspecter les maisons d'enseignement, et la charge d'examiner, avant de les déclarer aptes à certaines fonctions publiques, tous les élèves qui sortent de l'enseignement libre, excepté ceux qui déclarent se destiner à l'état ecclésiastique, et dont on respecte à ce titre l'inviolabilité.

Voilà la situation réciproque de l'Église et de l'État, en matière d'enseignement et d'influences, constituée. Voilà la prétendue liberté, voilà la prétendue égalité ! Quel est l'esprit impartial qui ne reconnaisse que, si la transaction était possible, toutes les conditions de prédominance ne soient en faveur de l'Église, et que bien loin d'avoir droit de se plaindre, elle ne dût renfermer sa joie dans son âme et jouir en silence d'un empire que la foi lui doit dans les consciences, que la loi lui donne dans les temples, que les

mœurs lui donnent dans le foyer domestique, que le privilège lui donne dans les séminaires, dans l'enseignement, dans les corporations, et enfin que le budget lui donne dans la richesse relative. Mais elle ne s'en contente pas, et elle a raison, car la transaction est impossible entre celui qui doit tout prétendre et celui qui ne peut pas tout concéder.

Or, pourquoi avait-on tenté cette transaction et ce partage impraticable de l'empire entre l'Église et l'État ? Le voici. C'est que l'amour de la vérité avait cédé, dans l'Église et dans l'État, à l'amour de la paix. C'est que ni l'un ni l'autre n'ont eu assez de foi pour se résoudre à vivre dans leur indépendance, l'Église de sa foi religieuse, l'État de sa foi civile, et qu'ils se sont dit tacitement : « Allions-nous pour subsister ensemble. Vous, Église, prêtez-moi votre ascendant religieux pour moraliser et discipliner les peuples ! Vous, État, prêtez-moi votre autorité morale, votre administration, votre légalité et vos subventions pécuniaires, pour maintenir ma domination sur les âmes et pour perpétuer mon établissement temporel. » C'était une faiblesse de la part de l'Église, une faiblesse aussi de la part de l'État.

Simonie des deux parts !

Ces deux faiblesses se comprennent. L'Église sortait d'une persécution, et se trouvait heureuse de s'abriter modeste et docile sous le pouvoir civil, qui lui offrait protection. L'État sortait de l'anarchie et devait remonter avec ardeur vers la source de tout ordre et de toute morale, la religion. L'union était profane de la part de l'Église, hypocrite de la part de l'État ; elle manquait à la foi et à la raison tout ensemble : mais elle était politique. Elle se fit. Pouvait-elle durer sans que la raison fût sacrifiée à l'Église, ou l'Église contrainte par le pouvoir civil ? Pouvait-elle durer sans que l'État ou l'Église fussent absorbés l'un par l'autre, ou sans que la guerre intestine et sourde se déclarât entre les deux puissances ? Évidemment non ;

et c'est ce que nous commençons à voir aujourd'hui. L'Église dit : Le culte, c'est la foi ; la foi, c'est l'enseignement. Vous m'avez donné le culte, vous me devez l'enseignement : rien de plus rigoureusement logique. — L'État dit : L'enseignement, c'est l'homme ; l'enseignement, c'est l'esprit humain. Si je vous livre l'enseignement, je vous livre l'homme, je vous livre l'esprit humain, je vous livre la civilisation tout entière ; en un mot, j'abdique. Un certain scrupule me retient encore. Je veux bien vous en livrer les neuf dixièmes : je veux bien vous livrer, par exemple, tout l'enseignement religieux, tout l'enseignement domestique, tout l'enseignement populaire, tout l'enseignement des premières années de l'homme jusqu'à seize ans ; mais laissez-moi l'enseignement transcendant, l'enseignement public, l'enseignement pour ainsi dire civil. Cela m'appartient du moins. — L'Église réplique : Non ! L'esprit est à vous ; mais je réponds des âmes. Si vous ne me laissez pas examiner vos doctrines et contrôler la foi de vos professeurs, je refuse le concours, je me sépare de vous, je ne vous prête plus mon ministère dans vos collèges. — Et encore ici l'Église, consciencieuse et convaincue, a raison. Car si elle croit, elle ne peut pas jouer une comédie sacrée en assistant de sa présence l'État dans une œuvre qu'elle dit être la perversion de sa foi, ni couvrir complaisamment de son manteau les fraudes de l'enseignement philosophique qui lui dérobe ses âmes entre le pupitre et l'autel. C'est indigne d'elle ! C'est se jouer des hommes, c'est trafiquer des enfants, c'est vendre Dieu ! Ses ministres le sentent, et ils protestent en attendant qu'ils frappent. La politique peut s'en affliger, la foi ne peut que s'en applaudir, et la raison ne peut que s'en féliciter. Ces ministres sont respectables dans leur vigilance, ils sont dans leur droit devant Dieu. Seulement ils oublient une chose : c'est que dans la fausse situation qu'ils ont acceptée, ils ne sont pas dans leur droit devant l'État. Ils veulent faire usage de leur liberté, et ils ne sont plus

libres. Ils ont fait un pacte avec l'État, et ils reçoivent une *sanction* et des *trésors* du pouvoir civil. Les contrats sont réciproques. Quand on consent à recevoir, on consent à donner. Quand on a aliéné une part de sa liberté pour un salaire, on ne l'a plus tout entière. Si l'État est enchaîné, vous l'êtes aussi ! S'il vous doit les cathédrales, les évêchés, les trente millions de traitements religieux, les vingt mille séminaristes, les cent millions de propriétés de mainmorte, la nomination aux diocèses, l'exécution du concordat, la protection de vos cérémonies publiques, l'empire incontesté de la famille et le règne par la foi, vous lui devez le culte. Voilà le contrat ! De deux choses l'une : ou il faut le déchirer, ou il faut le tenir. Si vous le tenez, vous abdiquez une partie de la force et de la dignité de votre foi, vous avez un autre maître que Dieu, vous comptez avec le roi. Si vous le déchirez, vous renoncez à la force des hommes pour vous réfugier dans la force de Dieu. Voyons ce qui vaut mieux pour vous, pour l'État, pour la foi, pour la raison, pour la conscience, pour l'enseignement, pour la morale humaine, ou de cette union politique qui enchaîne l'État à l'Église, la foi à la raison, la tradition à l'examen, le mouvement à l'immobilité, ou de l'émancipation franche et complète des deux pouvoirs.

Chose étrange, que depuis cinquante ans nous ayons donné la liberté à tout le monde, excepté à Dieu !

Quel remède ? se demande-t-on ; car il en faut un. Les ajournements ne sont pas des remèdes ; ils cachent le mal et ils l'empirent. Comment rentrerons-nous peu à peu dans la triple vérité de la religion libre, de l'État souverain et de l'enseignement sincère ?

Deux forces opposées régissent le monde moral : la tradition et l'innovation, autrement dites l'autorité et la liberté. Elles sont au monde intellectuel ce que l'attraction et la projection sont au monde physique. Elles le maintiennent à la fois en équilibre et en mouvement. La religion établie est la plus imposante des traditions, et son caractère divin

lui fait même contracter l'immutabilité, qui n'appartient à aucune chose humaine. La raison, l'examen, la discussion, la liberté, sont les forces d'innovation : leur puissance, au lieu d'être dans l'immutabilité, est, au contraire, dans leur perpétuelle recherche et dans leur transformation continue. Elles sont les ailes du monde moral, dont la tradition est la règle et le poids. Ces deux forces, aux yeux de l'homme d'État religieux, méritent un égal respect ; car l'une et l'autre sont de Dieu. Et si, dans ses législations imprudentes, l'homme d'État fait perdre l'équilibre à l'une ou à l'autre de ces forces, il dérange le monde intellectuel et il viole une des lois de la Providence. Avec la religion se rencontrent, le plus ordinairement, l'esprit de discipline, d'obéissance, de conservation, la règle des esprits, le frein des âmes, les bonnes mœurs, les œuvres de charité, la vertu désintéressée, le dévouement aux hommes jusqu'au sacrifice, le dévouement à Dieu jusqu'au martyre ! Mais aussi les ignorances, les superstitions, les faiblesses d'esprit, les routines de la pensée, les crédulités pieuses, les nuages, les ténèbres, les fantômes de l'enfance, du temps, vieux vêtements du passé, dont les cultes n'aiment pas à se dépouiller, parce qu'ils font partie, comme dit Bossuet, de leur *antiquité* et, par conséquent, de leur respect et de leur crédit sur l'imagination des peuples. Avec l'innovation se trouve en général le plus de science, d'intelligence, de raison, de lumière, de perfectibilité des facultés de l'homme ; mais aussi le plus d'incertitude, d'esprit de système, de témérités hasardeuses, de hardiesses passionnées et d'ambitions fiévreuses prêtes à tout renverser pour faire place aux idées neuves et aux hommes nouveaux, même sur des ruines. Et ces deux forces sont cependant nécessaires de la même nécessité. Avec l'idée immobilisée dans une institution immuable, la pensée humaine tarit faute de renouvellement, l'humanité s'engourdit, la société ou la nation tombe en assoupissement ou en servitude. Avec l'innovation seule, la société se précipite et tombe en poussière par l'accéléra-

tion désordonnée et sans contre-poids de la pensée. Voilà la tradition et l'innovation, l'autorité et la liberté, la religion et la raison. Il faut que ces deux forces soient représentées et servies dans leur juste mesure. Mais qui est-ce qui se chargera de les représenter et de les servir à la fois dans la proportion réelle de leur droit et de leur force ? Ces deux puissances sont antipathiques entre elles et inconciliables par nature. Comment pourraient-elles avoir le même représentant ? L'État, ou le gouvernement, prétend pouvoir les représenter, lui. Il le prétend ; mais il ne le peut pas, ou il ne le pourrait qu'en les trahissant l'une et l'autre, en sacrifiant tour à tour la raison à la religion, ou la religion à la raison, suivant ses tendances momentanées et arbitraires, faisant la loi du sacrilège, par exemple, en 1822, et brisant la croix en 1830 ! C'est là, cependant, notre situation actuelle quant à la religion et quant à l'enseignement. Cela peut-il durer longtemps sans compromettre l'une et l'autre et sans avilir l'État ? Et, d'abord, comment l'État en est-il venu à ce point d'audace et de déraison d'oser dire à la fois, au nom de quelques citoyens sans titre divin, rassemblés dans une Chambre : « Je vais faire leur » part juste à la religion et à la raison humaine, à Dieu, à » la conscience, à l'esprit humain, en sorte que personne » n'ait à se plaindre. A celle-ci tant d'enseignement catho- » lique ! à celle-là tant d'enseignement philosophique ! à » Dieu tant de culte ! au siècle tant d'impiété ! Cela s'écrira » en chiffres ronds dans mon budget. Cela se divisera en » francs et en centimes, et tout le monde sera content ! » Dérision des choses trois fois saintes de la religion et de la raison !... La part de Dieu ? ô hommes risibles ! mais c'est lui qui se la fait dans nos âmes ! Toute la place que vous y prenez au nom de l'État, c'est sur lui que vous l'usurpez ! Retirez-vous de nos pensées ! elles n'appartiennent pas à la loi ! Otez-vous du soleil de nos âmes, vous nous le salissez avec votre or, vous nous l'obscurcissez avec vos mains !

Voilà cependant le raisonnement bien simple et bien

excusable de l'État. Il a mis la main sur sa conscience et il s'est dit : « Je n'ai pas de foi; cependant il me faut une foi » à tout prix, du moins une foi politique, car j'ai lu dans » l'histoire que tous les gouvernements anciens avaient » une foi nationale; j'ai lu dans les publicistes qu'il fallait » absolument une religion sensible au peuple, et, de plus, » j'ai lu dans les sophistes qu'il n'y avait point de religion » sans cérémonies et sans culte officiel! » Comme si l'âme n'était pas un sanctuaire où pût s'accomplir, entre l'homme et Dieu, entre le prêtre et le fidèle, le saint mystère de la foi, de l'adoration et de la communication avec Dieu! « Enfin, bien ou mal, j'ai lu tout cela, et je veux une foi » légale et un ministère des cultes, comme j'ai un ministère de l'agriculture et des travaux publics. Le peuple » que je gouverne n'a pas non plus de foi unanime : les » uns croient à ceci, les autres à cela; ceux-ci à quelque » chose, ceux-là à rien du tout. Je ne puis pas avoir autant de religions que ce peuple, cela serait malséant : » l'uniformité administrative de mon ministère des cultes » en serait trop bigarrée. Je vais d'abord en choisir deux » ou trois des plus anciens, des plus visibles. Ceux-là, je les reconnaitrai, je les salarierai même, je les réglerai. Les autres, je dirai qu'ils n'existent pas. Religions » nouvelles? portes fermées! — ce sera, comme en botanique, *genre inconnu!* »

En partant de ces trois beaux principes dont chacun est un mensonge, l'État a cru devoir et pouvoir, en bonne conscience politique, dire aux catholiques : « Je vais faire du » catholicisme pour vous! » aux dissidents : « Je vais faire » du protestantisme pour vous! » au siècle rationaliste : « Je » vais faire de l'enseignement philosophique pour vous! » et à toutes les autres pensées religieuses nées ou à naître : « Je » vais faire de l'oppression contre vous! » Il aurait dû se borner à dire : « Je vais faire de la liberté pour tout le » monde : Je ne suis pas Dieu, je suis l'État; je ne suis » pas du ciel, je suis de la terre; je ne suis pas de l'éter-

» nité, je suis du siècle. Mon devoir n'est pas de faire des » cultes, mais de protéger l'inviolabilité et l'indépendance » de tous ceux qui croient honorer Dieu, votre juge et le » mien! »

Et c'est en partant de ce principe aussi que l'État a créé le conflit inextricable entre l'Université et l'Église, entre l'enseignement traditionnel et l'enseignement rationnel. Faire la part exacte d'enseignement légal entre la tradition et la philosophie, qui se contredisent en apparence souvent, c'est aussi impossible que de faire la part exacte entre la foi et l'incrédulité! C'est le sacrilège de l'administration contre la religion, contre la raison, contre le père de famille et contre l'enfant à la fois. Étonnez-vous donc de l'agitation qui s'élève, des justes réclamations des évêques, des justes indignations de la philosophie, des justes appréhensions des pères!... L'enseignement, c'est la foi du chrétien! l'enseignement, c'est la foi du protestant! l'enseignement, c'est la foi de la philosophie! l'enseignement, c'est la foi de la famille! Avez-vous mesuré chacune de ces fois, pour ne rien donner à l'une aux dépens de l'autre? Non, vous n'en savez rien; vous servez dans les ténèbres, vous agissez au hasard, et vous blessez tout ce que vous touchez. De la suprématie de l'Église, avant la Révolution, il est sorti un siècle impie; de la suprématie de l'État, il sortirait un siècle sceptique.

Qu'en résulte-t-il en matière d'enseignement?

Qu'en résulte-t-il en matière de religion?

Qu'en résulte-t-il, enfin, pour l'État?

Voyons d'abord pour l'enseignement :

Si l'État avait une foi réelle, sincère et presque unanime, il n'y aurait aucun inconvénient, et il y aurait un immense avantage à ce que tout l'enseignement fût dans ses mains. Ses mains étant religieuses, et ses maîtres étant avoués par la religion, il y aurait accord, ensemble, unité de doctrines. Le corps enseignant laïque ne serait que l'auxiliaire du corps enseignant ecclésiastique; la

chaire des professeurs ne serait que l'écho de la chaire de la cathédrale. Tout le monde comprend l'éducation d'une jeunesse ainsi élevée. Elle sort de la maison paternelle, où elle a sucé la foi avec le lait. Elle passe dans des collèges de l'État, où elle apprend la foi avec la science. Enfin, elle entre dans une société où elle retrouve la foi dans un culte obligatoire et national. A un pareil régime, l'enfant, l'adolescent et l'homme, c'est un seul être. La famille, l'homme et la société sont un avec la religion. C'est l'ordre idéal de ceux qui rêvent la sublime théocratie ou le gouvernement de Dieu ! Mais dans un ordre de choses comme notre ordre imparfait et misérable, où l'État n'a pas de foi, où l'État ne se subordonne pas à l'Église, et où, cependant, il veut administrer l'enseignement tantôt d'accord, tantôt concurremment avec l'Église, où les deux enseignements s'enchevêtrent, se froissent, se succèdent et se détruisent, que se passe-t-il ? D'abord, de deux choses l'une : ou l'État asservit son enseignement à l'Église, ou bien il lui résiste. S'il asservit son enseignement à l'Église, il disparaît, il s'anéantit, il lui livre entièrement le siècle et les générations, il trahit à la fois sa dignité et sa mission, qui est de servir, de défendre et de propager non pas seulement les traditions immuables, mais le mouvement novateur et ascendant de l'esprit humain. S'il lui résiste, au contraire, il opprime, il restreint, il contredit, il viole l'enseignement religieux de l'Église, il altère sa foi, et par là même il nuit à sa puissance sur les consciences et à son efficacité sur les mœurs. Dans l'une ou dans l'autre hypothèse, mal pour l'État ou mal pour l'Église ! mais surtout mal pour l'enfant et mal pire encore pour la société ! Que voulez-vous, en effet, que devienne l'homme moral et intellectuel dans un état d'enseignement et de société où l'enfant, comme ces fils de barbares qu'on trempait tour à tour, en naissant, dans l'eau bouillante et dans l'eau glacée, pour rendre leur peau insensible aux im-

pressions des climats, est jeté tour à tour, ou tout à la fois, dans l'esprit du siècle et dans l'esprit du sanctuaire, dans l'incrédulité et dans la foi ? Il sort de la maison d'un père peut-être croyant, peut-être sceptique ; il a vu sa mère affirmer et son père nier ; il entre dans un collège divisé d'esprit et de tendances. L'enseignement du professeur n'y concorde en rien avec l'enseignement du sacerdoce. En supposant même que ces deux enseignements se tolèrent et ne se heurtent pas dans le collège, ils se séparent entièrement à la fin de l'enseignement élémentaire ; et au sortir du collège, dont les murs garantissent sa foi de l'air du siècle, il trouve à la porte et dans les cours transcendants la philosophie, l'histoire, la science, la liberté, le scepticisme qui le saisissent pour lui enseigner une autre foi. Il lui faudrait deux âmes, et il n'en a qu'une ! On la tiraille et on la déchire en sens contraire. Les deux enseignements se la disputent ; le trouble et le désordre se mettent dans ses idées. Il en reste quelques lambeaux à la foi, quelques lambeaux à la raison. Il s'étonne de cette contradiction entre ce qu'on lui disait dans sa famille, ce qu'on lui enseignait dans son collège, ce qu'on lui démontre dans ses cours. Il commence à se douter qu'on lui joue une grande comédie, que la société ne croit pas un mot de ce qu'elle enseigne, qu'elle a deux fois et deux morales, deux Dieux dans le ciel, une foi et un Dieu pour les enfants, une foi et un Dieu pour les adolescents, peut-être une autre foi et un autre Dieu pour les hommes faits. Il pense en secret qu'il faut que tout cela ne soit pas bien important pour que la société et l'État s'en jouent avec cette légèreté et avec ce mépris. Sa foi s'éteint ; sa raison, sans ardeur, se refroidit ; son âme se sèche, son enthousiasme se change en indifférence et en découragement. Il ne lui reste d'une pareille éducation que juste assez des deux principes opposés dans l'âme, pour que cette âme soit une guerre intestine de pensées contraires, et pour qu'il ne puisse pas même